



Id Praticquant : SAISON : KM14 :

NOM : PRENOM :

Adresse :

Code Postal Ville

Date de Naissance : / / Portable :

Email :

(Personne à prévenir en cas de besoin) :

/ Tel :

MODALITÉS D'INSCRIPTION : Nouveau Membre / Ancien Membre / Couple . Famille €

Tarif consultable sur le site <https://www.krav-maga14.com/tarifs-2021/>

Mode de paiement : Espèces Chèque(s) - 1 2 3 4 (Nom :) à l'ordre de Krav Maga 14 ←

Demande de Facture :

Niveau de ceinture :

N° de Licence FEKM-RD /

SECTION/

IMPORTANT : AUCUN dossier incomplet ne sera accepté, merci de vérifier que toutes les pièces demandées sont dans votre dossier avant de le remettre. L'ACCES AUX COURS EST IMPOSSIBLE SANS LE DOSSIER COMPLET !!!
(Pour les mineurs, faire remplir aux parents l'autorisation parentale)

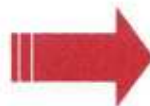
OBLIGATOIRE

- Le formulaire d'adhésion à la licence FEKM complété.
- Une photo d'identité sur ce document.
- Autorisation Parentale si inscription personne mineure.
- Complémentaire F.E.K.M (assurance optionnelle) avec le chèque du montant l'option choisie.
- Licence FEKM 33€ (Assurance + licence) inclus dans votre inscription.
- Attestation de responsabilité civile et assurance.
- Lettre d'engagement et Le règlement intérieur de l'association KM14 daté et signé.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav-Maga ou des sports de combat, daté de moins de trois mois
- Une grande enveloppe ou une pochette plastique dans laquelle toutes ces pièces doivent figurer
- Le montant de la cotisation Club dans l'enveloppe avec ses noms et prénoms (Cotisation Club / Licence FEKM)

Signature précédée de la mention " lu et approuvé " (si mineur, signature de l'adhérent et du responsable légal)

Signature du Praticquant et date

Sur les 3 documents : INSI / Règlement intérieur KM14 et page
LETTRE D'ENGAGEMENT



Association Krav Maga 14

KRAVMAGA14GBC@GMAIL.COM // 0661315909 // 0684481796



LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné,

NOM :

PRENOM :

Né(e) le

Date de Naissance : / /

Lieu :

Déclare ce qui suit :

Je désire participer aux cours donnés de Krav Maga / self défense donnés par l'association KRAV MAGA 14.

Je reconnais avoir été informé que la pratique du Krav Maga nécessite des protections individuelles :

Lors de passages de ceintures, notamment à partir de la ceinture verte, lors des combats avec coups portés, les candidats sont tenus de porter obligatoirement gants de boxe minimum 12 oz, coquille, protège-tibias.

Les Protège-genoux et protège-dents sont fortement recommandés, les candidats qui le souhaitent pourront porter un casque.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et y adhère.

Je reconnais avoir pris connaissance des programmes techniques du Krav Maga et avoir pleinement conscience que le Krav Maga est une technique de self défense mais également un sport de combat.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance complémentaire proposée par l'association et avoir souscrit obligatoirement une assurance responsabilité civile.

Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner.

Je me suis informé sur mes droits sur la gestion de mes données et à l'image sur :

<http://www.krav-maga14.com/information-sur-la-gestion-des-donnees-et-du-droit-a-limage-avec-notre-association/>

Dans le Cadre de la pandémie actuelle de Covid 19, je m'engage à respecter les préconisations de la FEKM et des autorités sanitaires (ex Gestes barrières, port du masque quand l'activité le permet etc ...), aussi je m'engage à ne pas venir m'entraîner au moindre doute sur mon état de santé et à prévenir l'encadrement du KM14. (Information sur le site du KM14 -> Club ->information Covid).

J'ai lu attentivement cette lettre informative et je la signe en connaissance de cause.

Signature

Document Lu et approuvé



Association Krav Maga 14

KRAVMAGA14GBC@GMAIL.COM // 0661315909 // 0684481796



REGLEMENT INTERIEUR KM14® v2014

Article 1 : Règles administratives

L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Self Défense Giberville (KM14®)
Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus.
Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité de Direction.

Article 2 : Respect des locaux et du matériel

Les locaux, leurs abords, le mobilier et le matériel mis à disposition du KM14®, ou lui appartenant sont à respecter (bâtons, couteaux...)
Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif.

Article 3 : Responsabilités de l'association Self Défense Giberville KM14®

L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels, L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.
Le KM14 ne peut être tenu pour responsable des accidents survenus par le non-respect des consignes de sécurité érigées par l'enseignant.

Article 4 : Responsabilités de l'adhérent et Code Moral de La FEKM

L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la FEKM mentionné ci-dessous et il s'engage à respecter le règlement intérieur propre à chaque salle d'entraînement.

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté.
- De non agressivité
- D'humilité
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-Maga qu'exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrais également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Article 5 : Respect mutuel

Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires de début et de fin de cours doivent être respectés.

L'adhérent devra respecter les enseignants, les assistants et ses partenaires de travail.

Tout propos d'ordre raciste, discriminatoire ou sexuel est strictement interdit.

La tenue est un bas de kimono noir et un tee-shirt blanc officiel ou sans marquage.

Article 6 : Hygiène

L'adhérent s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité énoncées ci-dessous :

Maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

Avoir une hygiène corporelle convenable : corps propre, ongles (pieds et mains) coupés courts, cheveux longs attachés, vêtements propres.

Les chaussures utilisées durant la séance sont exclusivement utilisées en intérieur, elles doivent être propres, fines et ne doivent pas pouvoir occasionner de blessures aux partenaires.

Article 7 : Sécurité

L'adhérent doit écouter attentivement les consignes de l'instructeur et ne pas perturber les explications et consignes de sécurité.

Il doit prévenir l'instructeur en cas de blessure ou besoin de quitter la salle.

Toute modification de son état de santé doit être rapportée à l'enseignant en début et fin de cours (blessure, état de faiblesse...).

Le port de bijoux est strictement interdit pendant les séances (montre, bague, boucles d'oreille, chaîne, bracelet, piercing...).

L'adhérent doit être muni de toutes les protections recommandées ou obligatoires (coquille, protèges tibias, protège dents, gants de boxe minimum 12oz adapté à la morphologie...)

Les pratiquants ne cherchent pas à blesser leurs partenaires lors des exercices (combats ou techniques).

Article 8 : Cas d'exclusion

L'instructeur peut exclure du cours toute personne causant des troubles au bon déroulement du cours (exemples : bruit, retard, comportement occasionnant une gêne ou un danger pour lui-même ou pour les autres adhérents.).

L'adhérent peut être exclu à tout moment par le bureau de l'association, sans prétendre à un quelconque remboursement, s'il ne respecte pas le règlement intérieur, les consignes de cours, L'association Self Défense Giberville et/ou le code moral de la FEKM.

Article 9 : Droit à l'image

L'adhérent accepte de pouvoir être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entraînement et que ces photographies ou films puissent alimenter le site Internet (www.krav-maga14.com). Il admet que cette autorisation est donnée pour 10 ans sans contreparties pécuniaires.

Toutefois, il peut pour des motifs légitimes s'opposer au traitement de son image par simple courrier ou mail adressé au KM14®.

L'adhérent ne devra en aucun cas photographier ou filmer qui que ce soit lors des cours et stages dispensés par le KM14®.

Signature



Document Lu et approuvé

Association Krav Maga 14

KRAVMAGA14GBC@GMAIL.COM // 0661315909 // 0684481796



DEMANDE de LICENCE 2022-2023

En majuscules et au stylo à bille. Merci !

Club :

Renouvellement de licence : Oui Non

Adresse e-mail :@.....

Mme M Nom :

Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AA) :/...../.....

Adresse postale : n° :

Code postal :Ville :

Le soussigné déclare (merci de cocher les cases) :

consentir à l'utilisation par la FEKM-RD et son secteur France de ses données personnelles nécessaires à la bonne gestion par la FEKM-RD et son secteur France dans la pratique du Krav-Maga (p. 1) ;

accepter de recevoir la Newsletter et tout autre document d'information relatif au Krav-Maga FEKM-RD ;

adhérer à l'assurance « garanties de base » proposée par la FEKM-RD-secteur France ;

- régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

Faire précéder de la mention « **Lu et approuvé** ». Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Date / /

INFORMATIONS

Certificat médical

En application du Code du Sport relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et les dispositions des articles D. 231-1-3 et D. 231-1-5, en cas de souscription d'une licence sportive, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Krav-Maga. Ce certificat médical doit être établi moins d'un an avant la demande de licence.

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles RGPD

Les données à caractère personnel (titre, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, n° portable) vous concernant sont indispensables dans le cadre de votre adhésion et de la bonne gestion par la FEKM-RD et son secteur France dans votre pratique du Krav-Maga (édition de licence, enregistrement des grades...). A défaut, votre adhésion, demande de licence ou de renouvellement ne pourra être prise en considération. La durée de conservation de vos données est le temps nécessaire pour vous accompagner dans votre pratique du Krav-Maga. Pour assurer le bon suivi sportif et le bon fonctionnement fédéral, ces données seront conservées dans les registres fédéraux sauf demande contraire qui, si elle est acceptée, aura pour effet d'effacer l'ensemble des données vous concernant. CV sportif compris (grades, stages effectués, durée de pratique...). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant un email à l'adresse webmaster@krav-maga.net. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Assurances

Les garanties de base proposées sont un package comprenant :

- Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FEKM-RD-Secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet HAYE.
 - Accident corporel : la FEKM-RD-Secteur France met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du Krav-Maga. Elle attire son attention sur l'intérêt de souscrire une assurance « accident corporel ».
- L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FEKM-RD-secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet HAYE.

Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurance jointe. La FEKM-RD-secteur France informe le licencié que le prix des garanties de base est de 3€ TTC quelque soit l'âge.

- Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance jointe, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès du Cabinet HAYE.
- La notice d'assurance et le bulletin d'extension de garantie conservés par l'adhérent sont lus avant signature de la demande de licence.

En cas de sinistre

Le club remet au licencié un formulaire de « déclaration d'accident » et l'adresse au **Cabinet HAYE Courtage 83-85 rue Dutot 75015 Paris 01.42.80.46.76 (Fax : 09.72.46.53.97 ou cabinet-haye@cabinet-haye.fr).**

Validité de la licence :

La demande de licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. La licence n'est valable qu'après sa délivrance effective c'est-à-dire à son retour dans les clubs. Il en est de même pour les renouvellements annuels. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur de la FEKM-RD-secteur France et de la FEKM-RD (disponibles auprès de son club ou auprès du secrétaire FEKM-RD webmaster@krav-maga.net).

Bulletin d'adhésion Garantie Individuelle Accident- Complémentaire

Contrat d'assurance collectif de prévoyance réservé aux adhérents de l'association FEKM-RD-secteur France auprès de la compagnie AXA France, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex, en cas de dommages corporels suite à un accident de sport survenu dans le cadre de la pratique du Krav-Maga.

Assuré : M. Mme

Nom : Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Date de naissance :

Option	Capital décès	Capital Invalidité 100%	Indemnités journalières (*)	Frais médicaux et hospitalisation	Cotisation TTC	A cocher
1	10 000,00€	30 000,00€	-		8,00€	<input type="checkbox"/>
2	15 000,00€	30 000,00€	-		9,00€	<input type="checkbox"/>
3	30 000,00€	60 000,00€	-		18,00€	<input type="checkbox"/>
4	50 000,00€	100 000,00€	-		30,00€	<input type="checkbox"/>
5	-	-	10€/jour		20,00€	<input type="checkbox"/>
6	-	-	20€/jour		30,00€	<input type="checkbox"/>
7	-	-	-	+ 500€	5,00€	<input type="checkbox"/>

* (*) Indemnités journalières : 30 jours de franchise et ensuite 365 jours d'indemnisation

* (*) Indemnité journalière SS : 50% du salaire plafonné à 1,8 * le smic mensuel soit 2738,20/mois

Désignation du bénéficiaire en cas de décès :

Mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux.

Autres :

Période de validité : 01/09/2022 au 31/08/2023

Je soussigné déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat. Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint d'une infirmité ou d'un handicap. L'adhérent a rempli le présent bulletin dans le but de :

Adhérer à l'une ou plusieurs des 7 options ci-dessus : Option(s) =€

Ne pas adhérer.

Fait à le Signature de l'adhérent



Le logo FEKM-RD est protégé.



22/23

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mme ou M.

Demeurant

Autorise mon fils/ma fille

À participer aux activités et cours de l'association KRAV MAGA 14 pour la saison 2022-2023.

Dont un responsable pourra me contacter en cas de besoin au numéro de téléphone suivant :

.....

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'association KM14.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'association, et déclare m'être assuré auparavant auprès de mon médecin qu'aucune contre-indication médicale n'interdit à mon fils/ma fille d'effectuer les efforts physiques requis par le krav maga ou self défense.

Nous autorisons, aussi le cas échéant, l'organisateur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours hospitalier ou clinique suite à un accident

N° de sécurité sociale de l'enfant :

Signature du père

Signature de la mère

Représentant légal/ tuteur *

Représentante légale/ tutrice *

Fait à, le

*(rayer les mentions inutiles)

Association Krav Maga 14

KRAVMaga14qbc@GMAIL.COM // 0661315909 // 0684481796